

## Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaignu du 25 février 2025

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CHUPIN Anne-Cécile	<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BOUTIN Didier	<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PELLETIER-CARNUS Laurence	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hubert PIVETEAU	<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	GILBERT Virginie	<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Didier BOUTIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## MOYENS GENERAUX

### 1 – Subventions de fonctionnement 2025 aux associations de Saint-Georges-de-Montaignu

En fonction des dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'année 2025, le détail du programme de subventionnement 2025 des associations de Saint-Georges-de-Montaignu sera présenté aux membres du conseil municipal.

**Le conseil communal prend note de cette information.**

Observations éventuelles

## VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

### 1 – Convention de subvention avec l'association Saint Georges-La Guyonnière Football Club et Montaigu-Vendée Basket Club

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Ainsi, il sera proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations sportives Saint Georges-La Guyonnière Football Club (S2GFC) et Montaigu-Basket club (MVBC).

**Le conseil communal prend note de cette information.**

Observations éventuelles

### 2 – Dotation aux bibliothèques de proximité

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay) s'élevait en 2024 à 27 562,50 € (1,75 € par habitant).

En fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à hauteur de 1,75 € par habitant.

**Le conseil communal prend note de cette information.**

Observations éventuelles

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Cession foncière – Rue Saint Martin

Dans le cadre d'une réflexion menée sur l'avenir des bâtiments communaux appartenant à la commune de Montaigu-Vendée, il en est ressorti que les bâtiments situés à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu – Rue Saint Martin qui accueillait l'ancien presbytère et la salle du For sont libres de toute occupation depuis plusieurs années. Ils sont donc devenus inutiles pour la collectivité.

Il sera proposé aux membres du Conseil municipal de céder les parcelles cadastrées 217 section AI numéros 180, 181, 182 et 190 d'une surface totale de 3 689 m<sup>2</sup> au prix de 500 000 € au profit de la société SCI PATRIMAMA ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer moyennant le prix principal de 500 000 €.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## 2 – Acquisition d'une emprise foncière – Secteur L'Homelet

Dans le cadre du projet de réaménagement urbain du secteur de l'Homelet sur la commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, la collectivité poursuit les négociations avec les propriétaires des parcelles identifiées dans ce secteur afin de permettre à la commune de Montaigu-Vendée de maîtriser le foncier pour l'aménager.

Il sera donc proposé à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées 217 section AI numéros 54, 66, 69, 323, 697, 699 et 701 d'une contenance totale 949 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Luc Prezeau. Cette acquisition est proposée moyennant le prix principal de 56.940,00 € (soit 60,00 € le m<sup>2</sup>).

### Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

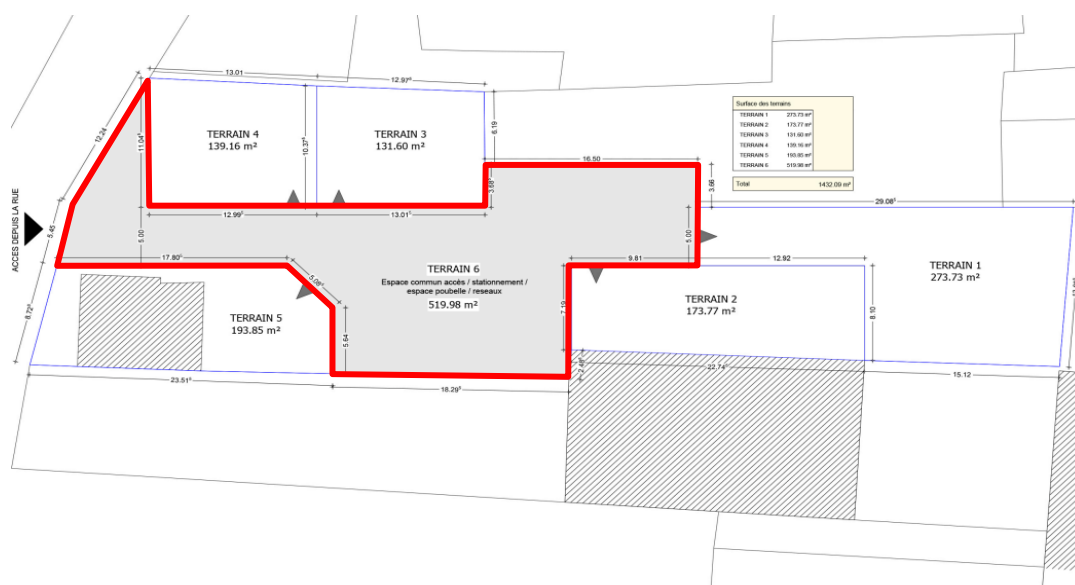
## 3 – Dénomination de voie – Saint-Georges-de-Montaigu

A Saint-Georges-de-Montaigu, un projet immobilier de 5 lots à bâtir desservis par la rue de la Cote est porté par la SARL HP ENVIRONNEMENT.

Les terrains seront accessibles par une voirie privée interne à l'opération.

Afin de faciliter la gestion des déchets ainsi que l'intervention des services de secours, il est proposé de dénommer cette voie : Impasse de l'Enclume.

Les membres du Conseil municipal seront invités à approuver cette dénomination de voie.



### Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

### 1 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0712 – Rénovation d'éclairage – Rue des Deux Rives et Rue de la Vallée – Saint -Georges-de-Montaigu

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation des candélabres de 1ère génération et/ou à fort taux de panne Rue des Deux-Rives et Rue de la Vallée sur la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0712.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 2 603,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Rénovation	8 675,00	10 410,00	8 675,00	30,00%	2 603,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>2 603,00</b>

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

#### Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Exposition photos L'Oeil Ouvert : 21/03/2025 au 23/03/2025
- Printemps du livre : 28/03/2025 au 30/03/2025
- Mondial Football : 14/04/2025 au 21/04/2025
- Saint Georges En Fête : 26 et 27/04/2025